



Centre RēSIS

Centre de Ressources et
d'Etudes Systémiques contre
les Intimidations Scolaires

Le bulletin
d'information
du Centre RēSIS

SOMMAIRE :

Relire Hannah Arendt	p.1
La crise de l'éducation, quelques extraits	p.2
Incarner une figure d'autorité	p.3
Proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire : La démagogie a triomphé	p.4
Une cour de récréation numérique	p.4
Qu'est-ce qu'un établissement sans brimades ? 3 ^{ème} article : La cour de récréation	p.5
Les activités du Centre RēSIS	p.6

Relire Hannah Arendt



La philosophe Hannah Arendt (1906-1975) est régulièrement citée sitôt que l'on aborde les questions liées à l'éducation. L'étude de l'une de ses œuvres figurait, il y a encore peu de temps, dans la bibliographie pour la préparation du concours de conseiller principal d'éducation.

On pourrait pourtant se demander si l'école d'aujourd'hui a véritablement retenu les mises en garde qu'elle adressait dès la fin des années 1950. On pourrait peut-être même s'inquiéter de voir le système scolaire contemporain tourner radicalement le dos, sur bien des points, à la plupart des enseignements de

la philosophe. Aussi nous a-t-il semblé utile, dans ce bulletin, de résumer les principales thèses développées dans l'un de ses textes essentiels : *La crise de l'éducation* paru pour la 1^{ère} fois en 1958.

Nous consacrons également un article à la question de l'autorité, un thème que la philosophe a approfondi dans un texte de 1959, *Qu'est-ce que l'autorité ?* Installer la méthode de la préoccupation partagée n'est-elle pas un excellent moyen de restaurer une forme d'autorité au sein de l'école ?

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- 1929 : Le concept d'amour chez Saint Augustin
- 1951 : Les origines du totalitarisme.
- 1958 : La condition de l'homme moderne.
- 1961 : La crise de la culture
- 1963 : Eichmann à Jérusalem
- 1967 : Essai sur la révolution
- 1967 : Du mensonge à la violence
- 1968 : Vies politiques

BIOGRAPHIE RAPIDE

- Naissance à Hanovre le 14 octobre 1906.
- Études de philosophie (1924-1928). Elle a pour maîtres Heidegger, Husserl et Jaspers et se lie d'amitié avec Hans Jonas.
- Elle quitte l'Allemagne pour la France en 1933.
- Départ pour les États-Unis en 1940.
- Elle enseigne dans différentes universités américaines.
- En 1961, elle assiste au procès Eichmann à Jérusalem.
- Elle meurt à New York le 4 décembre 1975.

La Crise de l'éducation (1958) Quelques extraits

L'éducation ne peut jouer aucun rôle en politique :

« En Europe ce sont surtout les mouvements révolutionnaires à tendance tyrannique, qui croient que pour mettre en place de nouvelles conditions il faut commencer par les enfants, et ce sont ces mêmes mouvements qui, lorsqu'ils accédaient au pouvoir, arrachaient les enfants à leur famille et se bornaient à les endoctriner. L'éducation ne peut jouer aucun rôle en politique, car en politique c'est toujours à ceux qui sont déjà éduqués que l'on a affaire. Quiconque se propose d'éduquer les adultes se propose en fait de jouer les tuteurs et de les détourner de toute activité politique. »

Protéger l'enfant pour éviter que le monde ne le détruise :

« L'enfant a besoin d'être tout particulièrement protégé et soigné pour éviter que le monde puisse le détruire. Mais ce monde aussi a besoin d'une protection qui l'empêche d'être, dévasté et détruit par la vague des nouveaux venus qui déferle sur lui à chaque nouvelle génération. Puisque l'enfant a besoin d'être protégé contre le monde, sa place traditionnelle est au sein de la famille. C'est là qu'à l'abri de quatre murs, les adultes reviennent chaque jour du monde extérieur et se retranchent dans la sécurité de la vie privée. Ces quatre murs à l'abri desquels se déroule la vie de famille constituent un rempart contre le monde et en particulier contre l'aspect public du monde. Ils délimitent un endroit sûr sans lequel aucune chose vivante ne peut prospérer. »

L'illusion d'un monde autonome des enfants :

« Il existerait un monde de l'enfant et une société formée entre les enfants qui sont autonomes et qu'on doit dans la mesure du possible laisser se gouverner eux-mêmes. Le rôle des adultes doit se borner à assister ce gouvernement. C'est le groupe des enfants lui-même qui détient l'autorité qui dit à chacun des enfants ce qu'il doit faire et ne pas faire ; entre autres conséquences, cela crée une situation où l'adulte se trouve désarmé face à l'enfant pris individuellement et privé de contact avec lui. Il ne peut que lui dire de faire ce qui lui plaît et puis empêcher le pire d'arriver. »

Séparer le domaine de l'éducation des autres domaines :

« Dans le monde moderne, le problème de l'éducation tient au fait que par sa nature même l'éducation ne peut faire fi de l'autorité, ni de la tradition, et qu'elle doit cependant s'exercer dans un monde qui n'est pas structuré par l'autorité ni retenu par la tradition. Mais cela signifie qu'il n'appartient pas seulement aux professeurs et aux éducateurs, mais à chacun de nous, dans la mesure où nous vivons ensemble dans un seul monde avec nos enfants et avec les jeunes, d'adopter envers eux une attitude radicalement différente de celle que nous adoptons les uns envers les autres. Nous devons fermement séparer le domaine de l'éducation des autres domaines, et surtout celui de la vie politique et publique. »

L'abandon de l'enfant à la tyrannie du groupe :

« L'autorité d'un groupe, fût-ce un groupe d'enfants, est toujours beaucoup plus forte et beaucoup plus tyrannique que celle d'un individu, si sévère soit-il. [...] Affranchi de l'autorité des adultes, l'enfant n'a donc pas été libéré, mais soumis à une autorité bien plus effrayante et vraiment tyrannique : la tyrannie de la majorité. »

Si nous aimons assez nos enfants...

« L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assumer la responsabilité, et de plus, le sauver de cette ruine qui serait inévitable sans ce renouvellement et sans cette arrivée de jeunes et de nouveaux venus. C'est également avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes, ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun. »

Le texte original est disponible aux [éditions Gallimard](#), soit en poche dans l'ouvrage **La crise de la culture** (collection Essais) soit dans le volume **L'humaine condition** (collection Quarto). La traduction est de Chantal Vezin.

On trouvera un résumé de *La crise de l'éducation* sur le site du [Centre RÉSIS](#).

Incarner une figure d'autorité

par Jean-Pierre Bellon



Dès le début de son article, *Qu'est-ce que l'autorité ?* (1959), Hannah Arendt observe : « *Presque tout le monde reconnaîtra qu'une crise de l'autorité, constante, toujours plus large et plus profonde, a accompagné le développement du monde moderne dans notre siècle* ». Selon elle, cette crise a frappé toutes les sphères de la société et particulièrement celle dans laquelle elle semblait la plus naturelle et la plus nécessaire, celle de l'éducation.

Ni coercition ni persuasion

La philosophe définit l'autorité en l'opposant à deux autres concepts. Elle est d'abord très différente de la coercition – et plus encore de la violence. Lorsque la force est employée, c'est, en effet, précisément parce que l'autorité proprement dite a échoué. Mais l'autorité s'oppose aussi à la persuasion. Celle-ci présuppose, en effet, un rapport d'égalité entre des protagonistes qui avancent et opposent des arguments. « *Là où l'on a recours à des arguments, observe-t-elle, l'autorité est laissée de côté. Face à l'ordre égalitaire de la persuasion, se tient l'ordre autoritaire, qui est toujours hiérarchique* ». L'autorité apparaît donc comme un rapport inégalitaire d'où la coercition est exclue parce que la place de chacun est reconnue comme légitime. « *Ni force, ni preuves à exhiber, telle est sa condition¹* », disait Paul Valéry.

En tant que rapport inégalitaire fondé sur une hiérarchie non contestée, la notion d'autorité pouvait-elle subsister dans des sociétés caractérisées par une progression constante de la revendication d'égalité et par une contestation permanente de toute forme de hiérarchie ? La crise de l'autorité a frappé de plein fouet le monde de l'école. Selon [les chiffres du ministère de l'Éducation \(2019\)](#), plus d'un tiers des enseignants français du second degré voient leur enseignement contesté, un quart se disent régulièrement moqués ou insultés. Ainsi, dépossédés de l'autorité liée à leur fonction, les enseignants s'épuisent-ils à tenter de persuader leurs élèves de bien vouloir les écouter jusqu'à ce que, n'en pouvant plus, ils finissent par faire usage de la coercition.

Un nouveau paradigme

La question de savoir comment des relations d'autorité pourraient être rétablies au sein des classes dépasse évidemment le cadre de cet article. Nous pouvons cependant tenter d'examiner si le type de relations créés par la MPP^{FR} avec les élèves lors du règlement des situations d'intimidation et de chahut ne pourraient pas servir de paradigme pour un nouveau rapport d'autorité à l'école. Dans le traitement des situations de harcèlement, on a pu observer l'échec de la coercition et de

la persuasion. La première – on le sait depuis longtemps – a pour effet de coaliser le groupe contre la cible et, par-là, de renforcer les brimades. La seconde – employée par certains professionnels non formés – se révèle totalement inefficace. On s'efforce de convaincre les intimidateurs du caractère nocif de leurs actes – ce qui se révèle bien inutile, ils ne sont pas stupides, aucun n'ignore que la cible souffre – mais on ne leur apporte aucun moyen leur permettant de sortir du piège dans lequel ils sont enfermés : ils ont conscience de mal faire mais ils sont incapables de s'affranchir de la pression du groupe.

L'attitude adoptée par l'intervenant dans la MPP^{FR} ne repose pas sur la coercition : l'approche est non blâmante ; le professionnel ne sanctionnera pas, ce n'est pas son rôle. Mais il n'use pas davantage de la persuasion : son rôle n'est pas de convaincre. Avec autant de courtoisie que de fermeté, il affirme l'inquiétude des adultes à l'égard de la victime et invite les intimidateurs à partager cette préoccupation.

Fermeté et courtoisie

C'est la ferme résolution des adultes de voir cesser les brimades, leur implacable obstination à venir au secours de la cible qui fait la force et l'efficacité de la méthode. Face aux brimades qu'ils ont tendance à minimiser, les élèves intimidateurs se heurtent au front des adultes de l'école qui, tous unis, ne minimisent aucune moquerie, ne banalisent aucune mise à l'écart et prennent très au sérieux les souffrances des victimes. En se montrant fermes et résolus, mais en même temps courtois et rassurants, les intervenants de la MPP^{FR} incarnent une authentique figure d'autorité.

Le même processus est à l'œuvre dans le traitement des situations de chahut auxquelles nous avons consacré [notre bulletin de janvier](#). Les adultes qui associent les élèves au règlement des situations n'usent ni de la contrainte, ni de la persuasion. Avec fermeté, détermination et courtoisie, ils font tous bloc pour affirmer leur volonté de voir la classe travailler dans la paix.

On sait bien que lorsqu'une défaillance ou une divergence surgit parmi les adultes qui les encadrent, les élèves cessent de suivre leurs préconisations. Qu'elle soit utilisée contre l'intimidation ou le chahut, la méthode de la préoccupation partagée contraint les professionnels à tous travailler dans le même sens. Elle recrée de cette manière un dispositif face auquel les élèves intimidateurs ou chahuteurs ne peuvent durablement résister. Sans heurts, ni tensions, ni interminables palabres, ils sont conduits à abandonner leurs comportements néfastes et à se plier à la légitime autorité des adultes.

¹ *Les principes d'an-archie pure et appliquée* (1936-1938).

PROPOSITION DE LOI VISANT À COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE : LA DÉMAGOGIE A PROVISOIEMENT GAGNÉ : IL FAUT DÉSORMAIS OUVRIR LE DÉBAT

Ainsi donc, en seconde lecture, les députés n'ont pas suivi les préconisations des sénateurs, ni entendu les mises en garde des acteurs historiques de la lutte contre le harcèlement scolaire ([voir notre bulletin de décembre 2021](#)). Ils ont voté une loi établissant un délit de harcèlement scolaire, passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ! Nous avons, dès le départ, signalé que la proposition de loi révélait une profonde méconnaissance du harcèlement scolaire. Celui-ci est, en effet, d'abord un phénomène de groupe et non le fait de quelques individus qu'il conviendrait de lourdement sanctionner. Pour défaire ces effets de groupe et venir en aide aux victimes, seule l'intervention des professionnels de l'école se révèle efficace.

Avec cette loi, on feint la sévérité en créant un délit réprimé par des peines qui ne seront jamais appliquées – c'est l'auteur de la loi lui-même qui l'a avoué devant les sénateurs ; mais, ce faisant, on met en difficulté les établissements scolaires autant que les familles. Celles-ci, en effet, après avoir écouté les propos des défenseurs de la loi, ne seront-elles pas spontanément tentées de s'adresser à la police et à la justice plutôt qu'à l'établissement scolaire pour résoudre les situations ? Rappelons-le : c'est à l'école d'intervenir pour faire cesser les brimades sans attendre qu'elles ne dégénèrent.

On pourrait être étonné que le ministre de l'Éducation ait soutenu cette loi au moment même où il développait le programme pHARE qui prévoit la création d'une équipe anti-intimidation dans chaque école et dans chaque collège. Mais, on ne peut oublier que nous sommes en période électorale : il a donc été essentiel de boucler ce projet de loi, mal ficelé, rédigé sans consultation des professionnels compétents, et de le faire voter en toute fin de législature en dépit de l'opposition du Sénat. La démagogie et le clientélisme électoral ont gagné la partie.

Si nous en sommes arrivés là, c'est parce que la notion de harcèlement scolaire est, en France, trop souvent caricaturée ; la réflexion théorique a fait défaut sur cette question. À aucun moment, en effet, les universitaires n'ont porté à la connaissance du public français la richesse des débats qui se sont déroulés dans les pays scandinaves dans la seconde moitié de XX^{ème} siècle. Aussi les simplifications et les caricatures, portées par des professionnels de l'indignation, se sont-elles substituées à l'effort d'analyse et de problématisation.

Que des parlementaires s'imaginent venir à bout du harcèlement scolaire en menaçant de prison des enfants et des adolescents est non seulement révélateur d'une totale méconnaissance du phénomène, mais c'est aussi la marque d'une extrême indigence intellectuelle, le signe d'un inquiétant appauvrissement du débat public dans notre pays.

Aussi continuerons-nous, au Centre RÉSIS, à questionner les concepts et à approfondir les notions, de façon à fournir aux professionnels l'ensemble des outils permettant de faire cesser les brimades. Le harcèlement scolaire est, en effet, un phénomène que les acteurs du système éducatif doivent penser afin de le traiter efficacement.

Pour poursuivre notre effort de réflexion autour du thème du harcèlement scolaire et de façon à éclairer certains enjeux contemporains, nous consacrerons une large partie du prochain numéro de ce bulletin aux raisons du silence français sur ce sujet et au compte rendu des très riches débats qui, dans les années mil-neuf-cent-soixante-dix, ont opposé en Scandinavie les deux théoriciens de l'intimidation, Dan Olweus et Anatol Pikas.

[Le point de vue de Jean-Pierre Bellon sur la loi lors d'une émission de télévision en janvier dernier.](#)

DES COURS DE RÉCRÉATION NUMÉRIQUES

Hannah Arendt dénonçait l'illusion contemporaine consistant à imaginer l'existence d'un monde des enfants qui pourrait se réguler tout seul et dans lequel les adultes ne devraient pas pénétrer. Marie Quartier montre, dans un autre article de ce bulletin, que c'est précisément sur cette illusion que nos actuelles cours de récréation ont été conçues. Mais le développement des technologies de l'information et de la communication semble avoir permis l'émergence d'autres lieux sans doute plus dangereux encore que les cours d'école.

Dans de nombreuses classes – parfois même chez les tout-petits – se constituent des groupes de discussion par le biais d'un réseau social. Ainsi des enfants communiquent-ils entre eux sans que les adultes ne sachent quelle est la teneur de ces conversations. S'imaginer-t-on que leurs échanges sont toujours paisibles ? qu'ils se rapportent uniquement à des questions scolaires ? que jamais la moindre insulte n'est proférée ? qu'aucune moquerie ne fuse, qu'aucune rumeur ne circule ? qu'aucune mise à l'écart n'est pratiquée ? L'expérience révèle, tout au contraire, que des enfants et des adolescents sont régulièrement moqués, raillés, insultés,

pris à partie au sein de ces groupes qui sont devenus d'authentiques lieux de cyberharcèlement.

Alors que faire ? Comment trouver une voie médiane entre une inquisition persécutrice et un laissez-faire coupable. Sans prétendre régler ce problème fort complexe, il nous semble que nous pourrions adopter les quelques précautions suivantes :

- D'abord faire connaître à tous les parents l'existence de ces groupes et les menaces qu'ils peuvent représenter en termes de cyberharcèlement.
- Inciter les parents à engager la conversation avec leurs enfants sur le contenu des échanges en s'assurant qu'ils ne portent aucunement atteinte à l'un des élèves du groupe.
- Alerter les élèves sur les risques de cyberharcèlement au sein de ces groupes et leur demander d'alerter immédiatement un adulte de l'établissement sitôt que les insultes fusent.

La vigilance dans chaque classe d'un seul parent et d'un seul élève suffirait pour permettre l'intervention rapide des professionnels. Ne serait-ce pas aussi le rôle des délégués des parents comme des délégués élèves ?

Notre série

QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT SANS BRIMADES ?3^{ème} article : La cour de récréation, par Marie Quartier

Réfléchir à ce que serait une école sans brimades nous amène inévitablement à devoir penser le problème de la cour de récréation. On nous pose souvent la question, lors de nos formations ou conférences, de la différence entre « harcèlement » et « chamailleries ordinaires entre enfants ». Cette question qui semble de bon sens révèle pourtant une vision étrange du « monde des enfants », dans lequel il serait normal que règnent de petites violences qualifiées de chamailleries et qui devraient se réguler par elles-mêmes. Certes, il est naturel qu'il y ait des disputes entre enfants, tous les parents le savent et le constatent entre frères et sœurs ou cousins et cousines. Est-ce pour autant que cela doit être considéré comme normal voire formateur, au point que l'adulte ne devrait surtout pas se sentir concerné ?

Un monde des enfants ?

C'est bien en vertu de cette idée que les cours de récréation, qui réunissent un nombre considérable d'enfants, et donc une démultiplication impressionnante des « chamailleries », deviennent des lieux de sauvagerie parfois inouïe. La philosophe Hannah Arendt avait énoncé certaines idées de base qui expliquent le désastre de notre éducation moderne, dont la première « *est qu'il existe un monde de l'enfant et une société formée entre les enfants qui sont autonomes et qu'on doit dans la mesure du possible laisser se gouverner eux-mêmes.* » La cour de récréation matérialise exactement cette idée catastrophique. Quiconque pénètre dans une cour d'école maternelle ou primaire, est frappé par l'excitation et le désordre qui y règnent, les cris incessants et stridents, les bousculades, la violence de certains jeux. La sauvagerie du monde de l'enfance, privé d'interaction avec les adultes, y est visible à l'œil nu. Dépourvu de l'autorité de l'adulte, qui est un rempart contre le désordre, l'enfant est soumis à la violence du groupe contre laquelle, nous explique la philosophe, il ne peut se révolter. Hannah Arendt insiste sur le caractère artificiel de ce monde, où la relation entre les générations est rompue, pour le plus grand tort des enfants : « *C'est ainsi qu'entre enfants et adultes sont brisées les relations réelles et normales qui proviennent du fait que dans le monde des gens de tous âges vivent ensemble simultanément.* » La conséquence est que l'adulte qui travaille dans un établissement scolaire n'a pas suffisamment de relation avec les élèves en tant qu'individus, mais trop souvent en tant que groupe.

Des violences banalisées

Alors que toute l'éducation est censée faire évoluer l'enfant vers une individuation qui développe son sens moral et le civilise, l'école a créé les conditions pour lui faire vivre quotidiennement cette expérience étrange et déshumanisante qui consiste à être noyé dans un groupe de pairs, qui s'autorégule de manière

sauvage. Ces moments émaillés de petites et nombreuses violences banalisées se passent comme sous le niveau de la mer, pendant que les adultes contemplant d'en haut les vaguelettes que cela provoque en se disant que tout cela est bien inoffensif. C'est pourquoi les situations de harcèlement ou d'intimidation entre élèves passent si souvent inaperçues. Pourquoi les élèves en parleraient-ils ? Ne les a-t-on pas placés dans les conditions mêmes pour que cela arrive ? Et ce qui se passe dans la cour de récréation se transpose de plus en plus dans les classes, lorsque le désordre y règne (comme c'est trop souvent le cas) ou lors des travaux de groupes, très à la mode, qui reconstituent au cœur même des apprentissages les conditions d'une autorégulation entre pairs où l'autorité de l'adulte n'intervient pas, ou trop peu. Tous les élèves harcelés, victimes des brimades quotidiennes de leurs camarades, redoutent ces moments où rien ne les protège contre la violence collective. Puisqu'on considère que l'école est le lieu par excellence de la socialisation, donnons-nous les moyens pour que ce soit réellement le cas. Pour le moment, elle est bien trop souvent le lieu d'une expérience déshumanisante, où les élèves s'habituent à assister voire à participer à une multitude d'incivilités, de comportements agressifs et irrespectueux, quand ce n'est pas pire.

Quelle cour de récréation voulons-nous ?

Alors quelle cour de récréation voulons-nous ? À l'école maternelle et à l'école primaire, les enfants doivent absolument être protégés par la présence de l'adulte et toutes les solutions possibles devraient être envisagées en fonction de ce principe. Soit les moments passés en cour de récréation devraient être systématiquement animés par des personnels scolaires (cela devrait être le cas en maternelle), soit ils devraient *a minima* offrir aux élèves la possibilité de passer ce temps auprès d'un adulte lorsqu'ils le souhaitent, plutôt que d'être obligatoirement livrés à leur groupe de pair.

Au collège, il est naturel que les élèves passent du temps entre eux de manière plus autonome, mais la cour de récréation des classes de 6^{ème} devrait sans doute être à part, ou du moins bénéficier d'horaires qui permettent à ces nouveaux collégiens de ne pas être mélangés aux plus grands. Pour les autres classes, les élèves devenant adolescents, il est naturel qu'ils se retrouvent entre eux et qu'ils développent des relations dans lesquels les adultes n'interfèrent pas – du moins aussi longtemps qu'il n'y a pas de souffrance. Le sens moral met un certain temps à se développer chez les enfants et les adolescents, il faut en tenir compte et garantir aux élèves des conditions de vie à l'école paisibles et régulées. Remettons l'adulte et l'éthique du respect qu'il doit incarner au centre de toute l'expérience scolaire.

LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse et dans les lycées français de l'étranger dans les domaines suivants :

La formation des professionnels	➔	Méthode de la préoccupation partagée, No Blame Approach. Traitement des situations de chahut
Le conseil aux équipes	➔	Aide pour traiter les situations difficiles Soutien pour la rédaction d'un protocole.
L'expertise	➔	Le centre RĒSIS est intervenu en Belgique et en Suisse pour expertiser des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.
La défense des victimes de sexting	➔	Le centre RĒSIS s'est engagé à se tenir aux côtés de toute victime de sexting pour lui apporter conseils et soutien.

POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



centreresis@gmail.com

Centre RĒSIS Belgique



centreresis.belgique@gmail.com

Centre RĒSIS Suisse



centreresis.suisse@gmail.com

Centre RĒSIS Maroc



centreresis.maroc@gmail.com

